

Règlement particulier - 23^{ème} Tournoi National de RODEZ

(25 et 26 avril 2020)

Article 1:

La compétition est régie par les règles de la FFBAD et les dispositions générales du guide du badminton. Il est autorisé par la fédération sous le n° 1901086. Il se déroulera à Rodez à l'amphithéâtre et au gymnase Ginette Mazel avec 7 terrains dans chaque salle. 4 terrains d'échauffement seront également accessibles.

Article 2:

Le tournoi est placé sous l'autorité du juge-arbitre principal M. Abraham Christophe et de son juge-arbitre adjoint M. Pouget Grégory. Ils règlent tout différent entre les joueurs et le comité d'organisation. Leurs décisions sont sans appel.

Article 3:

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs seniors en France ayant un classement de N1 à NC, licenciés à la FFBad ou à la fédération nationale d'un pays étranger. Les catégories jeunes peuvent y participer à partir des minimales.

- . Tableaux proposés : SD,SH,DD,DH,DMx .
- . Simple et Mixte le samedi 25 avril
- . Double le dimanche 26 avril.

Attention : pour les joueurs inscrits sur trois tableaux (voir article 4), le simple peut se finir le dimanche.

Article 4:

Tous les joueurs peuvent s'inscrire dans un tableau par jour. Les trois tableaux sont possibles pour les hommes classés au minimum N2 et les femmes N3 (classement minimum dans les trois tableaux). Attention pour ces catégories, le simple peut se terminer le dimanche.

Les tableaux seront divisés en séries 1, 2, ...

La série d'affectation du joueur sera déterminée par son CPPH au 09/04/2020 (ou CPPH moyen de l'équipe pour les doubles).

Les joueurs ne doivent pas avoir plus de 2 classements d'écart en double.

Article 5:

La compétition se déroulera en poule, puis en élimination directe.

Tous les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 avec 2 sortants ou de poules uniques de 4 ou 5 joueurs. Chaque poule disposera d'une tête de série désignée au plus fort CPPH au jour du tirage au sort.

Article 6:

Le nombre indicatif maximum de participants est fixé à 300, modulable en fonction des inscriptions réelles (joueurs de simple ou double, joueurs inscrits sur plusieurs disciplines). Le critère de refus en cas d'atteinte de cette limite sera l'ordre d'arrivée des inscriptions via **badnet.org** uniquement. En cas de dépassement du nombre d'inscrits réellement admis à concourir, une liste d'attente sera constituée par discipline.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

La date limite des inscriptions est fixée au 2 avril 2020.

Le tirage au sort sera effectué le 18 avril 2020.

Article 7:

Les droits d'inscriptions sont de 18€ pour un tableau, 20€ pour deux tableaux et 22€ pour trois tableaux.

Les forfaits signalés après le tirage au sort seront remboursés s'ils sont justifiés par un cas de force majeure (article 3.1.5. du règlement général des compétitions).

Après validation de son inscription sur badnet, le joueur devra régler l'inscription par chèque à l'ordre de « CBR », par virement (le RIB du club sera en ligne sur Badnet), ou par paiement en ligne sur Badnet.

Article 8:

Le comité d'organisation, avec l'accord des juge-arbitres se réserve le droit de compléter, regrouper ou modifier les tableaux dans l'intérêt du tournoi.

Article 9:

Les joueurs sont convoqués une heure avant l'horaire de leur premier match.

Les convocations seront transmises aux clubs par le biais des adresses mail déclarées sur badnet. Elles seront également disponibles en ligne sur le site Badnet.org. Il appartient aux joueurs n'ayant pas reçu leur convocation par mail de consulter ce site.

Chaque jour, tout participant doit se faire pointer dès son arrivée.

Comme la compétition a lieu dans deux salles différentes les joueurs sont responsables de leur présence dans la salle concernée au moment de l'appel de leur match.

Article 10:

Les volants sont à la charge des joueurs à partage égal entre compétiteurs. En cas de litige le volant officiel de la compétition est le RSL TOURNEY 3 proposé à la vente dans les salles.

Article 11:

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés à jouer, leurs conseillers respectifs, les juges-arbitres, les arbitres et le comité d'organisation.

Les joueurs disposeront de 3 minutes de préparation à partir de l'appel de leur match (test des volants, échauffement et changement de tenue).

Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match pourra être disqualifié par le juge-arbitre.

Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnant de 21 points et en auto-arbitrage tout le long de la compétition. En cas de litige, tout joueur pourra faire appel aux juges-arbitres, La cas échéant, celui-ci pourra désigner un arbitre.

Article 12:

Le temps minimum de repos d'un joueur entre deux matchs est de 20 minutes.

Il pourra être réduit avec l'accord express des intéressé(e)s.

Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Article 13:

Au service, le volant touchant le plafond ou toute autre structure attenante sera remis deux fois et considéré comme faute la troisième fois (structures de la salle, câbles..). Pendant le jeu, le volant est considéré comme faute directe s'il touche un élément.

Article 14:

Tout joueur forfait après le tirage devra envoyer un justificatif au plus tard 3 jours après la fin de la compétition, sous peine de sanction fédérale.

En cas de forfait d'un participant (ou d'une paire), il (elle) pourra être remplacé(e) par un joueur (ou une paire) figurant sur liste d'attente, ou à défaut par un autre joueur volontaire.

Ces décisions se prennent par accord mutuel entre le(s) joueur(s) concerné(s), les juges-arbitres et l'organisation. Un joueur dont le partenaire est forfait peut donc choisir d'annuler son inscription ou d'accepter un autre partenaire.

Article 15:

Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue devra en avertir le juge-arbitre, obtenir son accord sous peine de sanction à l'appel de son match (forfait, avertissement, disqualification).

Article 16:

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre et du Comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés une heure à l'avance.

Article 17:

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, de pertes, accidents ou incidents.

Article 18:

Droit à l'image : Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour ses différentes publications et communications. Toutes personnes désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître dès son arrivée dans le gymnase et ce le premier jour du tournoi auprès du Comité d'organisation (table de pointage).

Article 19:

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.

Article 20:

En cas de situation exceptionnelle, le comité d'organisation se réserve le droit de déroger au présent règlement, sous contrôle des juges-arbitres, dans le respect des règles de la FFBad, de l'équité et de l'esprit sportif.

Le comité d'organisation